



Calvados

sudtresor.014@cp.finances.gouv.fr

Union
syndicale **G10**
Solidaires

UNITAIRE

Pour un autre syndicalisme au TRÉSOR

Caen, le 21 mai 2007

CAP de Tableaux d'Avancement C et B 2007

A quoi servent ces CAP ? ? ?

C'est effectivement la question que nous pouvons nous poser suite à ces 2 CAP locales du 29 mars et 14 mai 2007, chargées de procéder au classement sur les Tableaux d'Avancement des agents remplissant les conditions statutaires

En effet, ces CAP ont pour but de sélectionner les agents qui ont les bonifications les plus élevées alors qu'auparavant tous ces agents (ou presque) avaient la note de 19 et se trouvaient donc tous sur un même pied d'égalité, et qu'ensuite c'était l'ancienneté qui était déterminante pour effectuer la sélection en fonction du nombre de places disponibles. Alors qu'inversement depuis la réforme, il est procédé d'abord à un classement des agents par cumul de bonification dans chaque échelon. Ce qui a pour effet de bouleverser complètement le classement par ancienneté des années précédentes. *Ainsi un agent ayant 3 ans et 8 mois d'ancienneté de moins qu'un autre du même échelon se trouve sélectionné cette année, alors même que des agents plus anciens ne le sont pas en raison d'une bonification de note moins élevée.*

Bien que la note de service prévoit de « ne pas exclure de la sélection les agents notés à la note de référence qui sont de bons agents faisant correctement leur travail », ils se trouvent de fait exclus car, compte tenu du nombre limité de places offertes, ces places sont prises par les agents bénéficiant de bonification de note qui passent devant eux, même si leur ancienneté est nettement moindre.

D'où cette évolution des Tableaux d'Avancement qui deviennent de véritables Listes d'Aptitude Bis en faisant primer la note par rapport à l'ancienneté, avec toute la subjectivité que cela comporte. Auparavant, il y avait une Liste d'Aptitude de C en B plus une de B en A, maintenant il y en a 2 de plus au sein de chacune des 2 catégories C et B!

L'année dernière, en B, la CAP locale n'avait pas respecté les règles imposées par la CP et avait classé les agents les plus anciens du dernier échelon. Cette année, il nous a bien été spécifié que nous ne pourrions pas déroger aux règles édictées, et que nous devrions donc appliquer purement et simplement ces principes mathématiques. Dans ce cas, **quel est l'intérêt de réunir une CAP qui n'a aucune marge de manœuvre et doit simplement approuver (ou non), un classement imposé par la Direction ?**

C'est pour toutes ces raisons que nous avons déposé la motion qui suit en préalable aux CAP du 29 mars et 14 mai dernier.

Motion SUD Trésor :

Suite à la mise en place de la déconcentration au niveau local de l'élaboration des tableaux d'avancement, *les élus SUD Trésor constatent que ces tableaux d'avancement se transforment en « Listes d'Aptitude Bis ».*

En effet, le nouveau système de notation introduit de nouveaux critères de sélection éliminant de fait la moitié des agents qui ne bénéficient pas d'avancement accéléré. L'ancien système, imparfait également, avait au moins le mérite de mettre la quasi totalité des agents des derniers échelons, qui avaient tous 19, sur un même pied d'égalité, et permettait ainsi un avancement linéaire.

Les élus SUD Trésor demandent donc que, comme le prévoit la note de service du 12/02/2007, les agents notés à la note de référence ne soient pas exclus car ce sont de « bons agents faisant correctement leur travail » et ainsi, que la présente CAP élabore les tableaux d'avancement selon le *critère de sélection unique de l'ancienneté*.

Ainsi, nous revendiquons la mise en place de véritables carrières linéaires avec un abondement des possibilités de promotions permettant à tous les agents remplissant les conditions statutaires d'être retenus.

De plus, la tenue d'une CAP locale pour élaborer un classement sur les tableaux d'avancement, **classement prédéfini et imposé par la Direction Générale**, relève d'un simulacre de concertation. Les élus SUD Trésor dénoncent ce pseudo dialogue social censé faire illusion, et demandent à la Direction locale de justifier l'intérêt d'une telle CAP.

S.U.rfez sur le Net avec S.U.D.

Ce tract est disponible, comme les précédents sur le site SUD Trésor 14, à l'adresse suivante :

http://magellan/syndicats/014/su/PAGE_ACCUEIL.htm

CAP de C :

◆ Tableau d'Avancement au grade d'Agent d'Administration Principal de 2ème classe

Sélection et classement parmi les 5 agents remplissant les conditions statutaires :

- | | |
|------------------------------------|------------------------|
| 1. GAVART Anne | Bayeux |
| 2. LUCAS Bruno | Equipe de remplacement |
| 3. HUE Alain | Liaison Rémunérations |
| 4. CHAPELAIN DE SEREVILLE François | Equipe de remplacement |

La date d'effet de cet avancement devrait être le 1er janvier 2007 et donnerait donc lieu à un rappel de salaire.

◆ Tableau d'Avancement au grade d'Agent d'Administration Principal de 1ère classe

Sélection et classement parmi les 54 agents remplissant les conditions statutaires :

- | | | | |
|-------------------------|------------------------|---------------------------|----------------|
| 1. PRIOUX Patricia | Caen Municipale | 9. LE GARGASSON Martine | Caen CHU |
| 2. DURAND Daniel | Lisieux Intercom | 10. LARCHER Claudie | DI SAU |
| 3. YVON Nathalie | Cabourg | 11. GARNET Alain | DI SAU |
| 4. POUCHIN Pascale | Caen Municipale | 12. HOUOT Myriam | Caen CHU |
| 5. BAUMY Micheline | Lisieux Intercom | 13. DELAVALLETTE Patricia | Villers-Bocage |
| 6. ROBLES Marie-Noëlle | Caen CHU | 14. LEFRANC Marie-Laure | Trouville |
| 7. LEMARCHAND Véronique | Equipe de remplacement | 15. MAUPOIX Nadine | Pont l'Evêque |
| 8. JOLITON Martine | Falaise | 16. MOUQUET Christel | Caen Amendes |

La date d'effet de cet avancement devrait être le 1er janvier 2007 et donnerait donc lieu à un rappel de salaire.

Vote SUD : CONTRE

Vote FO : ABSTENTION

CAP de B :

◆ Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur Principal

Sélection et classement parmi les 69 agents remplissant les conditions statutaires :

- | | | | |
|---------------------|------------------|----------------------|-----------------------|
| 1. DESLOGES Sylvie | Troarn | 6. REGEREAU Patrice | Liaison Rémunérations |
| 2. LEMARCHAND Marc | DI Développement | 7. GRAS Marie-Claude | Bayeux |
| 3. GROSSE Annick | Pont l'Eveque | 8. HARANG Raymonde | Caen CHU |
| 4. MARTIN Catherine | Caen Amendes | 9. KIRIMAT Viviane | Caen CHU |
| 5. LETELLIER Annick | TG DEEF | 10. FOSSET Elisabeth | Liaison Recouvrement |

La date d'effet de cet avancement sera le 31 décembre 2007 (contrairement aux autres tableaux d'avancement) et ne donnera donc pas lieu à rappel de salaire.

◆ Tableau d'Avancement au grade de Contrôleur de 1ère classe

Sélection et classement parmi les 16 agents remplissant les conditions statutaires :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. GOSSELIN Bernard | Le Bénv Bocage |
| 2. COTELLE Monique | Liaison Rémunérations |
| 3. LECOMTE Gisèle | Caen CHU |
| 4. JOUVIN Chantal | TG Comptabilité |
| 5. LEDOUX-SAMSON Marie-Thérèse | DI SAU |
| 6. BERGAMASCO Mireille | Cambremer |

La date d'effet de cet avancement sera le 1er janvier 2007 et donnera lieu à un rappel de salaire.

Vote SUD : CONTRE

Vote FO : ABSTENTION

Tous ces tableaux seront soumis en juin (octobre pour Contrôleur Principal) à la CAP Centrale qui établira les Tableaux d'Avancement définitifs.

Conseil SUD Trésor :

En cette période de notation, il est indispensable que **chaque agent concerné par un tableau d'avancement soit vigilant quant à la bonification qui lui est accordée, compte tenu des conséquences financières que cela implique à travers le retard à l'avancement généré, et au besoin qu'il fasse appel** (le délai pour faire appel est de 2 mois à compter de la date de signature concernant la prise de connaissance de la note définitive).

Les élus SUD en CAP

Catégorie B			Catégorie C		
Titulaire	Jean-Luc DEBON (DI - Développement)	02.31.43.14.47	Titulaire	Didier POTEL (DI - Exploitation)	02.31.43.14.38
Suppléant	Fabrice HUE (Caen-Banlieue Est)	02.31.83.40.25	Suppléante	Brigitte SIEGEL (Trésorerie de Dozulé)	02.31.79.21.47
Titulaire	Jean-Pascal BIVILLE (DI - SAU)	02.31.43.14.08	Titulaire	Anne COLLIN (Remplacement Caen Intra)	Voir site départemental
Suppléant	Christophe LEGATELOIS (Rempl. Troarn)	Voir site départemental	Suppléante	Brigide GUYON (Remplacement Lisieux)	Voir site départemental
Catégorie A					
Titulaire	Jean-François BERNARD (Très. Trévières)	02.31.22.51.14			
Suppléante	Annie CALVEZ (TG P.G.P.D.E.)	02.31.38.42.96			